

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **31 Mars 2026**

Délibération n°2026-MAIRIE-028

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : ROUSSET Alexandre,

Procurations : ROUSSET Alexandre, (pouvoir à M ANDRIUZZI Jean-Michel)

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler la commission communale de chasse qui seule a le droit de prendre des décisions.

La commission consultative sera élue au point suivant

Les élus proposés sont :

- Monsieur le Maire est président de droit.
- Monsieur RIBIERE Ludovic
- Monsieur FORESTIER Mathias
- Monsieur LECOURT Didier

Après délibération, le conseil se prononce favorablement pour l'ensemble des propositions.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260402-2026-MAIRIE-028-AI
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 02.04.2026

Affiché le : 02.04.2026